Document généré le 24 avr. 2024 20:34

Québec français

La lexicographie de l'an 2000

Suzelle Blais

Numéro 117, printemps 2000

URI : https://id.erudit.org/iderudit/56109ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Blais, S. (2000). La lexicographie de l'an 2000. *Québec français*, (117), 100–101.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

PAR SUZELLE BLAIS

La lexicographie de l'an 2000

Chaque année, les maisons d'édition Larousse et Le Robert lancent respectivement leur nouvelle parution du *Petit Larousse illustré* [1] et du *Petit Robert*, maintenant nommé le *Nouveau Petit Robert* [2]. Après presque cent ans d'existence pour le *Petit Larousse*, qui fut publié pour la première fois en 1905, et plus de trente ans pour le *Petit Robert* qui vit le jour en 1967, les deux dictionnaires, de plus en plus à l'écoute de l'usage actuel, continuent de nous instruire. Comme aime à le dire Alain Rey, le directeur des Dictionnaires Le Robert, le *Petit Robert* n'est pas un « conservatoire » mais un « observatoire ». Cependant, il ne s'agit pas de retenir tout ce qui s'écrit ou se dit aujourd'hui, mais d'enregistrer les usages qui s'imposent. Poursuivant le même objectif qui est celui de décrire la langue française dans tous ses usages et avec le plus d'exhaustivité possible, les deux dictionnaires n'en demeurent pas moins très différents dans leur conception.

Ainsi, dans la présentation aux lecteurs du *Petit Larousse 2000*, l'ouvrage est décrit comme suit : « En fait, le *Petit Larousse*, unique en son genre, est tout à la fois un dictionnaire de la langue française, un dictionnaire encyclopédique et un dictionnaire visuel » ; on y lit, en outre, que « La vocation encyclopédique du *Petit Larousse* n'est pas limitée aux seuls noms propres. Dans la première partie du dictionnaire, les rédacteurs, pour tous les mots qui s'y prêtent, décrivent à la fois les faits de langue et les choses que la langue désigne, objets réels ou représentations de l'esprit ».

Pour sa part, le *Petit Robert*, dit dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, appartient à la catégorie des dictionnaires de langue. On appelle dictionnaire analogique celui qui se donne pour but de décrire notamment les relations qui existent entre des mots qui sont apparentés par le sens. Dans la préface de la première édition du *Petit Robert*, en 1967, Paul Robert explique la méthodologie qu'il avait adoptée pour la rédaction du *Robert* en six volumes et qui s'applique également au *Petit Robert* : « Mais la nécessité d'un nouveau dictionnaire n'apparaîtrait pas évidente s'il ne devait innover sur ceux qui existent déjà. Or, l'innovation du *Robert* [...] réside principalement dans l'enrichissement du cadre alphabétique par le jeu des associations d'idées. [...] On y retrouvera donc, à chaque article, un inventaire aussi complet que possible des rapports analogiques de toute sorte, que la source découle des étymologies, des termes des définitions, des enchaînements syntaxiques, des liens de synonymie et d'antonymie ou des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots ».

Il ressort de ces présentations que les deux dictionnaires sont par essence complémentaires. Si, d'une part, nous pouvons compter sur le premier pour trouver un mot se rapportant aux sciences, aux différentes technologies et aux réalités, nous pouvons, d'autre part, être assurés que le deuxième nous renseignera sur les différents emplois d'un mot, les nuances qu'il comporte, et cela grâce aux nombreux exemples tirés des bons auteurs.

Une place plus importante aux français hors de France

Surtout tournés, dans les premières éditions, vers le français de France ou français général, les deux dictionnaires ont, depuis une vingtaine d'années, ouvert leurs pages aux mots de la francophonie, tendance qui s'est accentuée dans les dernières éditions. Le *Petit Larousse* de l'an 2000, en particulier, enregistre de nombreux mots belges, suisses et québécois notamment ; à noter que la mention *Québec* a remplacé la mention *Canada* qui paraissait dans les éditions précédentes.

Parmi les mots ou sens québécois qui ont été retenus, citons à titre d'exemples : *poucer* « faire de l'auto-stop » ; l'expression *faire du pouce* est consignée depuis quelques années ; le mot *motomarine* vient s'ajouter à *motoneige* et à ses dérivés *motoneigisme* et *motoneigiste* ; *planche à neige* (sous *planche*) ; sous *huard*, déjà consigné au sens de « plongeon arctique », figure maintenant le sens de « pièce de un dollar à l'emblème du huard » et, par extension, « monnaie canadienne » ; *encanteur* « commissaire-priseur » ; le vocabulaire de l'informatique est représenté, entre autres, par le terme *courriel*

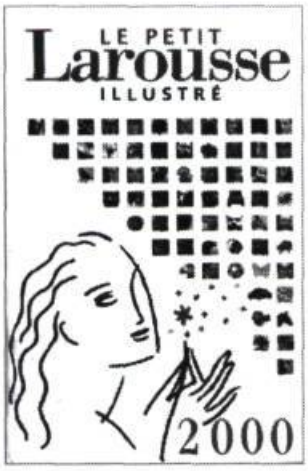

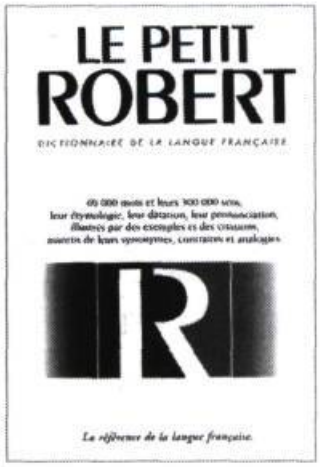

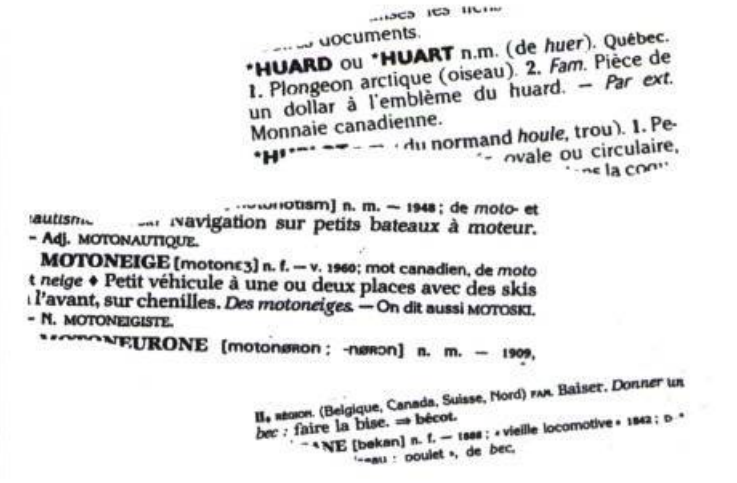
documents.
*HUARD ou *HUART n.m. (de *huer*). Québec. 1. Plongeon arctique (oiseau). 2. *Fam.* Pièce de un dollar à l'emblème du huard. — *Par ext.* Monnaie canadienne.
Navigation sur petits bateaux à moteur.
- Adj. MOTONAUTIQUE.
MOTONEIGE [motonɛʒ] n. f. — v. 1960; mot canadien, de *moto* *neige* ♦ Petit véhicule à une ou deux places avec des skis l'avant, sur chenilles. *Des motoneiges.* — On dit aussi MOTOSKI.
- N. MOTONEIGISTE.
FEURONE [motonøron ; -nøron] n. m. — 1909,
Baiser. *Donner un bec* : faire la bise. ⇒ bécot.
NE [bekan] n. f. — 1888 ; « vieille locomotive » 1842 ; D. *
poulet », de *bec*.

« messagerie électronique », qui aurait dû faire l'objet d'une remarque sous *e-mail* et sous *mél.*, nom masculin, qui est le terme recommandé en France pour traduire *e-mail*. De la Belgique, les dictionnaires ont enregistré, il y a quelques années, le terme *aubette* au sens de « kiosque à journaux ou abri pour attendre les transports en commun » ; le mot *aubette* est aujourd'hui, en français général, le terme recommandé de préférence à *abribus* ; pour qualifier le temps, l'adjectif *caillant* qui désigne un temps « très froid » s'ajoute à l'adjectif *cru* déjà consigné, qui appartient au même champ sémantique et qui se dit d'un temps « humide et froid » ; l'adjectif *cru* est commun à la Belgique, à la Suisse et au Québec (ce dernier, qui n'est pas mentionné, devrait être ajouté).

Pour sa part, le *Petit Robert* fait figurer les mots de la francophonie sous la mention *Région* (pour *régional* « mot ou emploi particulier au français parlé dans une ou plusieurs régions [France, pays francophones], mais qui n'est pas d'usage général »). Sous l'adjectif *académique* figure le syntagme *année académique* : année universitaire, qui est en usage au Canada, en Belgique et en Suisse. De même, le mot *bec* au sens de « baiser », qui est connu également des trois pays déjà cités, l'est, en outre, des parlers du Nord de la France. Ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres, mais qui permettent néanmoins de montrer l'intérêt que présente, pour l'enrichissement du français général, l'ouverture aux français hors de France.

Il faut signaler également que les deux dictionnaires ont recours plus fréquemment que par le passé aux mentions *rem.* (remarque) et *recomm. offic.* (recommandation officielle) ; elles permettent d'apporter des précisions, qui n'ont pu paraître dans la définition, sur l'usage ou la synonymie des mots.

La féminisation du langage

Les deux dictionnaires, et en particulier le *Petit Robert*, s'orientent résolument vers la féminisation du langage. Il était temps, dirons-nous, comme il est grand temps que cesse la polémique inutile et dépassée qui a cours à ce sujet. Il y a déjà longtemps que le Québec, la Suisse et la Belgique, entre autres, se sont engagés dans la voie de la féminisation et vont de l'avant. Pourtant, la féminisation du langage n'est pas une préoccupation nouvelle en France. En effet, en 1954, Albert Dauzat [3] consacre plusieurs pages à ce sujet et précise qu'il revient aux « usagers » de trouver les solutions : « Le féminisme dans ses conquêtes a marché à pas de géant ; la grammaire, cette tardigrade, ne l'a suivi qu'à distance et comme à contre-cœur. De sorte qu'à l'heure actuelle il y a disproportion entre les besoins et les moyens. Le français veut des féminins, et il en manque pour désigner des professions exercées plus ou moins récemment par les femmes » ; et le linguiste ajoute : « Je conçois que l'Académie, qui s'est toujours proclamée le greffier de l'usage, hésite à édicter des ukases qui risqueraient de soulever, même dans son sein, des oppositions. C'est donc aux usagers – guidés par les grammairiens, les écrivains et les techniciens qui ont le sens de la langue – à préparer les solutions et à éduquer le public, chacun dans sa sphère ».

Faut-il rappeler qu'en France l'opposition à la féminisation du langage et en particulier à celle des titres, liée à des habitudes langagières bien ancrées dans les mœurs, venait tout autant des femmes que des hommes. L'usage qui consistait à féminiser le titre du mari pour désigner sa femme a certainement contribué à créer une certaine confusion dans la langue courante. Ce qui explique, par exemple, que le mot *mairesse*, adopté d'emblée au Québec pour désigner la « femme qui exerce les fonctions de maire », s'impose difficilement en France, en raison, entre autres, du sens ancien de « femme du maire », encore vivant dans les esprits, contrairement au Québec. Le substantif *amateur* a maintenant un féminin : *amatrice* ; en revanche, aucun des deux dictionnaires ne donne une forme féminine à *professeur* et *ingénieur* ; à ce sujet, Ferdinand Brunot [4] écrivait en 1922 : « Quelques formes se féminiseraient facilement ; *ingénieure*, *professeure*, s'écriraient comme *supérieure* » ; quant au mot *doctoresse*, le féminin de *docteur*, il est consigné avec la mention *vieilli* dans le *Petit Robert* et *familier* dans le *Petit Larousse*. Signalons que la forme *doctoresse* est très usitée et non marquée en Suisse romande et en Belgique et fait partie de la langue courante [5]. Enfin, comme il fallait s'y attendre, Hélène Carrère d'Encausse qui occupera la fonction de secrétaire perpétuel de l'Académie française se fera appeler Madame le secrétaire. Les prises de position de l'Académie sur la féminisation du langage ne lui laissaient pas le choix.

Les anglicismes

Pour les Québécois qui luttent depuis plus de deux siècles pour protéger leur langue face à l'anglais – dès 1810, Jacques Viger [6], un pionnier de la lexicographie canadienne, dénonçait les nombreux anglicismes qui s'infiltraient dans la langue –, le nombre de mots anglais qui figurent dans les deux dictionnaires et surtout dans le *Petit Larousse* étonnent.

Certains domaines sont particulièrement touchés. Nommons, entre autres, dans le *Petit Larousse*, pour l'audiovisuel, les mots *talk-show* ; *prime time* ; *live*, qui « se dit d'un disque, d'une émission enregistrés sur scène devant le public ». Dans le domaine du cinéma, citons *gore* et *hard* ; le premier « se dit d'une œuvre de fiction privilégiant les scènes sanglantes » et le second, d'un « film pornographique ». Le sport, qui a toujours emprunté à l'anglais, n'est pas épargné ; citons à titre d'exemples : *roller* « patin à roulettes » et *skateboard* « planche à roulettes ». Mentionnons encore le verbe *booster* au sens de « stimuler, développer, renforcer », les adjectifs *clean*, *smart* et combien d'autres !

Bien que sous la mention *recomm. offic.*, les dictionnaires donnent parfois les équivalents français d'un certain nombre d'anglicismes, il en reste néanmoins beaucoup d'autres pour lesquels le mot français ne figure pas.

C'est donc sans surprise que nous apprenions, l'automne dernier, que le ministère de l'Éducation avait pris la décision de bannir de toutes les écoles du Québec la dernière édition du *Maxi débutants* pour les 7 à 10 ans de Larousse, en raison du trop grand nombre d'anglicismes qu'il contient. Venant d'une grande maison d'édition française, on ne peut que s'interroger devant un tel laxisme face à l'anglais. Et l'on se demande si la capacité qu'a toujours eue le français de créer des mots pour nommer les réalités nouvelles, d'adapter et d'intégrer les emprunts, n'est pas momentanément mise en veilleuse au profit d'une mode ou d'un certain snobisme.

Notes

1. Le *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1999.
2. Le *Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1999.
3. Albert Dauzat, *Le guide du bon usage*, Paris, Librairie Delagrave, 1954.
4. Ferdinand Brunot, *La pensée et la langue*, Paris, Masson et Cie, 1922.
5. *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Éditions Zoé, 1997.
6. Jacques Viger, *Néologie canadienne* [manuscrits de 1810], Suzelle Blais (éd.), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998.

...ent l'évidence.
*HARD ROCK ou *HARD n.m. inv. Courant de la pop, développé dans les années 1970, caractérisé par une rythmique simple et l'accentuation de certaines composantes du rock : puissance sonore, rapidité d'exécution, longs solos de guitare, chant hurleur.
*HARD-TOP [ardtɔp] n.m. hard, dur, et top, d...
TALK-SHOW [tokʃo] n.m. [pl. *talk-shows*] (angl. to talk, parler, et show, spectacle). Émission de télévision consistant en une conversation entre un animateur et un ou plusieurs invités sur un thème déterminé.
...GE n.m. Fait de taller ; formation de t...
MAIRESSE [mɛʀɛs] n. f. — XIII; de maire 1. vx Épouse du maire. « Monsieur le maire flanqué de sa mairesse » (Balz.). 2. RARE Femme exerçant les fonctions de maire.
MAIRIE [mɛʀi] n. f. — XIII; var. mairerie XIV; de maire 1. ... charge de maire. Être élu à la mairie d'une ...
...UM. Mer, mère.
...ur. — 1575 ; lat. médiév. doctoratus ...tenu après soutenance d'une thèse. Thèse de doctorat. Doctorat ès lettres, ès sciences, en droit, en médecine. — PAR EXT. Examen préliminaire à l'obtention du grade ou du diplôme de docteur (en droit, en médecine). Passer son doctorat.
DOCTORESSE [doktɔʀɛs] n. f. — 1855 ; « femme savante » XV ; de docteur ♦ VIEILLI Femme munie du diplôme de docteur en médecine (on dit plutôt docteur). Consulter une doctoresse.